

Judiciaires et l gales

Retrouvez tous les march s publics et priv s parus sur les 12 d partements du Grand Ouest sur :
centraledesmarch s.com

Pour faire para tre une annonce l gale :
Medialex, t l. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12  la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de r f rence stipul  dans Art.2 de l'arr t  minist riel du 14 d cembre 2023, soit 0,183   ht le caract re ou tarif forfaitaire   titre d rogatoire pour certaines annonces l gales.

Les annonceurs sont inform s que, conform ment au d cret n  2012-1547 du 28 d cembre 2012, les soci t s et fonds de commerce concern s et publi s dans les journaux d'annonces l gales, sont obligatoirement mis en ligne dans une base de donn es num rique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Communaut  de communes du MONT DES AVALOIRS
Modification n  2 et r visions all g es n  1, 2 et 3 PLUI valant SCoT

1ER AVIS D'ENQU TE PUBLIQUE

Par arr t  n  URBA-A2025-003 en date du 28 juillet 2025, la pr sidente de la communaut  de communes du Mont des Avaloirs a ordonn  l'ouverture de l'enqu te publique portant sur la modification n  2 et les r visions all g es n  1, 2 et 3 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Sch ma de Coh rence Territoriale (PLUI valant SCoT). Cette enqu te publique se d roulera du 22 septembre 2025   14 h 30 au 23 octobre 2025   17 h 30, soit 31 jours cons cutifs.

L'enqu te a pour objet de permettre au public de prendre connaissance :
- du dossier de modification n  2 du PLUI valant SCoT qui vise   adapter les pi ces r glementaires, ajouter d'anciens b timents agricoles non utilis s susceptibles de changer de destination en zones agricoles et naturelles, ajuster les dispositions du r glement  crit li es   la production des  nergies renouvelables et sur les annexes des habitations et corriger une erreur mat rielle de zonage sur un STECAL   Gesvres,
- des trois r visions all g es qui ont pour objet la cr ation de STECAL.
Le dossier d'enqu te sera consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, au si ge de la CCMA (1, rue de la Corniche-de-Pail, 53140 Pr -en-Pail-Saint-Samson) et la Maison de l'Economie et du Tourisme (17, boulevard du G n ral-de-Gaulle, 53700 Villaines-la-Juhel) et en version num rique dans les mairies du territoire et sur le site internet de la CCMA (<https://cc-montdesavaloirs.fr/>).
Pendant toute la dur e de l'enqu te, le public pourra :
- consigner ses observations sur les registres papier disponibles dans les lieux d'enqu te,
- transmettre ses observations par voie  lectronique   l'adresse suivante : j.pillais@cc-montdesavaloirs.fr
adresser ses observations par  crit   l'attention de Mme la Commissaire enqu trice, au si ge de la communaut  de communes du Mont des Avaloirs.
Mme Sylvie Filh , d sign e par le tribunal administratif de Nantes en qualit  de commissaire enqu trice, se tiendra   la disposition des usagers aux dates et lieux suivants pour recueillir les observations orales et  crites :
- le lundi 22 septembre 2025 de 14 h 30   17 h 30 au si ge de la CCMA,
- le lundi 6 octobre 2025 de 14 h 30   17 h 30   la Maison de l'Economie et du Tourisme   Villaines-la-Juhel,
- le jeudi 25 octobre 2025 de 14 h 30   17 h 30 au si ge de la CCMA.
  l'issue de l'enqu te publique, les projets de modification n  2 et les r visions all g es n  1, 2 et 3 du PLUI valant SCoT,  ventuellement modifi , sera soumis au conseil communautaire pour approbation.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enqu trice seront tenus   la disposition du public au si ge de la CCMA apr s la date de cl ture de l'enqu te pour une dur e d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vie pratique

Le dimanche au supermarch , il faut se d brouiller seul

Un commerce alimentaire ne peut  tre ouvert le dimanche apr s-midi, ou durant les jours de repos des salari s, que s'il fonctionne sans personnel, avec le patron ou de fa on totalement automatique.

Sauf exceptions, pour la boulangerie par exemple, un commerce alimentaire de d tail doit  tre ferm  au moins le dimanche apr s 13 h pour le repos hebdomadaire des salari s, les autres p riodes de fermeture  tant variables. Il se peut notamment qu'un jour de fermeture hebdomadaire soit impos  par un arr t  pr fectoral.

Ces jours-l , les clients doivent donc trouver porte close mais l'ouverture est cependant admise si aucun salari  ne travaille, ont expliqu  les juges de la Cour de cassation. Et l'interdiction ne se limite pas aux salari s habituels du commerce. Il est  galement interdit que des agents de s curit , g n ralement salari s d'une entreprise de gardiennage, interviennent pour aider d'une mani re quelconque, c'est- -dire en rempla ant les salari s en repos.

Ces gardiens ne doivent donc pas aider les clients qui auraient des difficult s avec une caisse automatique, ni les renseigner sur les rayons ouverts ou non, ou sur les modalit s de paiement, ou les aider   ouvrir un portillon de sortie en scannant le ticket de caisse, ou prendre en charge un produit finalement non achet  ou encore ranger les paniers... Ces initiatives, m me prises par un salari  d'une autre entreprise, seraient une violation des r gles sur le repos dominical, a conclu la Cour de cassation.

(Cass. Soc, 26.10.2022, T 21-19.075 et V 21-15.144).

Assurances

Emprunter discr tement la voiture des parents peut avoir des cons quences graves

La Cour de cassation, suivant l'argument d'un assureur, a priv  de toute indemnis tion un adolescent, bless  dans l'accident de la voiture familiale dont il avait pris les cl s dans le sac de sa m re.

Le jeune homme avait confi  les cl s   un cousin avant de monter dans la voiture comme passager, mais le conducteur avait perdu le contr le de la voiture et ils avaient  t  bless s. Le passager invoquait la loi de 1985 qui oblige les assureurs des v hicules mis en cause dans un accident   r parer int gralement le pr judice des passagers bless s. Il expliquait qu'il n'avait pas commis de faute inexcusable qui aurait  t  la cause exclusive de l'accident puisqu'il ne conduisait pas et qu'en prenant les cl s, il n'avait pas cr   un danger particulier manifeste. Les juges n'ont pas contest  ce point mais ils ont rappel  que si la loi impose aux assureurs de couvrir la responsabilit  civile de tout conducteur, m me non autoris , elle pr voit que les auteurs, coauteurs ou complices d'un vol du v hicule ne sont pas couverts par l'assurance.

Emprunter la voiture de ses parents pour aller clandestinement faire un tour n'est pas un vol, plaidait alors le jeune homme. Mais « le v hicule a  t  pris en fraude de ses propri taires l gitimes », ont dit les juges. C'est « l'appropriation de la chose d'autrui contre le gr  de son propri taire » et c'est un vol au regard du droit des assurances. M me si, en droit p nal en revanche, il n'y a pas de vol entre parents et enfants et donc pas de poursuites en correctionnelle, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Crim, 21.3.2023, R 22-83.477).

Justice

L'opinion syndicale du juge prud'homal ne r v le pas une partialit 

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialit  d'un juge prud'homal, m me s'il appartient ouvertement au m me syndicat que la partie adverse.

La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait  t   lu sur une liste pr sent e par le syndicat qui soutenait son salari , adversaire au proc s.

Le salari  et le juge appartenant au m me syndicat, il est l gitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialit  du juge, d'autant qu'il a d j  jug  en faveur de ce syndicat dans des proc dures pr c dentes.

Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature   faire douter de l'impartialit .
La seule affiliation syndicale n'est pas de nature   cr er une suspicion raisonnable et objective   l' gard du juge. Ce serait remettre en cause le principe m me de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont  lus sur des listes pr sent es par des syndicats.
De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialit  r sulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre  gal de juges  lus par des salari s et des employeurs. Et enfin, l'impartialit  est garantie par l'organisation judiciaire qui r serve la possibilit  de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation.
La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut  tre r cus , notamment lorsqu'il a « un int r t personnel » dans l'affaire.
(Cas. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

Bretons en CUISINE



5   10 / parution
Soit 45,90  par an

6 num ros + 3 hors-s ries
= 9 parutions par an
(dont le hors-s rie *Pur Beurre*)

Dur e libre, sans engagement.

Pur Beurre

Le guide du bien-manger en Bretagne

Tarif r serv  aux abonn s du journal



Gagnez du temps :
<https://magabo.fr/becpla>



Renvoyez le coupon sans affranchir   : Service Clients - Libre R ponse 15348 - 35099 Rennes Cedex 9



Profitez de cette offre, flashez-moi !



02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8 h   18 h (prix d'un appel local) - S2410PBC - Choix 1 - S2410PBC - Choix 2

Oui, je souhaite profiter de cette offre papier*

☐ Je souhaite profiter de l'Offre sans engagement   5,10  par parution au lieu de 5,90 . Je re ois mes magazines et mes hors-s ries. Paiement par pr l vement automatique s curis  sans engagement. C2410PBC - Choix 1

☐ Je pr f re souscrire   l'Offre 1 an pour 49,90  au lieu de 60,10 . Je re ois : 9 magazines, 3 hors-s ries. Paiement par ch que   l'ordre de Ouest-France Bretons en Cuisine. C2410PBC - Choix 2

Mes coordonn es

☐ Mme ☐ M.

Nom

Pr nom

Adresse

Code Postal

Ville

T l.

de pr f rence mobile

Email

Email indispensable pour recevoir chaque mercredi et vendredi les newsletters de Bretons en Cuisine.

☒ Je choisis le paiement par pr l vement, facile et s curis 

☐ Mme

☐ M.

D signation du compte   d biter

N  IBAN

Norm et adresse du cr ancier

Bretons en Cuisine - Soci t  Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9

N'oubliez pas de signer votre mandat et d'y joindre un relev  d'identit  bancaire. Type de paiement : r current

Fait  

Le

Signature obligatoire

☒ Je choisis le paiement par ch que

J'envoie un ch que bancaire ou postal d'un montant de 49,90    l'ordre de Ouest-France Bretons en Cuisine.

* Voir conditions sur magabo.fr/becpla

Les donn es personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique   des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonn s. Elles sont conserv es 3 ans. Conform ment   la loi du 6 janvier 1978 modifi e, vous b n ficiez d'un droit d'acc s, de rectification, de portabilit , d'effacement de ces donn es. Vous pouvez  galement vous opposer   leur traitement en vous adressant par courrier   : Service Clients - TSA 80001 35071 RENNES CEDEX. Pour toute question relative   la protection des donn es personnelles, vous pouvez contacter par  crit ou par mail (pdp@sipa.ouest-france.fr) notre D l gu    la Protection des Donn es : Protection des Donn es Personnelles - SIPA Ouest-France - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9

AVIS D'ENQU TE PUBLIQUE

Par arr t  n  2025-217 du 21 ao t 2025, le maire de Craon a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enqu te publique portant sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) r vis , l' laboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et le projet de p rim tre d limit  des abords (PDA) des monuments historiques de la commune de Craon. L'enqu te publique se d roulera en mairie du lundi 29 septembre 2025   9 h 00 au jeudi 30 octobre 2025   12 h 00.   cet effet, M. Marcel Thomas a  t  d sign  en qualit  de commissaire enqu teur, et M. Alain Parra d'Andert, d sign  en qualit  de commissaire enqu teur suppl ant.
Pendant toute la dur e de l'enqu te, le dossier d'enqu te publique sera mis   la disposition du public pour  tre consult    la mairie de Craon, 2, place de la Mairie, BP 74, 53400 Craon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au mercredi de 8 h 30   12 h 00 et de 13 h 30   18 h 00, le jeudi de 8 h 30   12 h 00, le vendredi de 8 h 30   12 h 00 et de 13 h 30   17 h 00, et le samedi de 9 h 00   12 h 00. Le dossier sera consultable pendant toute la dur e de l'enqu te,   l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6599>

et sur le site de la ville de Craon. Le public pourra formuler ses observations dans un registre pr vu   cet effet. Les observations peuvent  tre adress es par  crit   l'attention du commissaire enqu teur, mairie de Craon, 2, place de la Mairie, 53400 Craon, ou par courriel : enquetespublique@villecraon53.fr
Le commissaire enqu teur recevra en mairie, aux jours et horaires suivants :
- lundi 29 septembre 2025, de 9 h 00   12 h 00,
- mardi 7 octobre 2025, de 15 h 00   18 h 00,
- samedi 18 octobre 2025, de 9 h 00   12 h 00,
- jeudi 30 octobre 2025, de 9 h 00   12 h 00.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motiv es du commissaire enqu teur   la mairie de Craon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant un an   compter de la date de cl ture de l'enqu te apr s retour du rapport et des conclusions motiv es.

Notre publication adh re  



dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicit  parue dans notre publication sont   adresser au

autorit  de r gulation professionnelle de la publicit 
23 rue Auguste Vicaire
75116 Paris
www.arpp.org

Les remarques concernant les petites annonces class es sont   adresser directement au journal

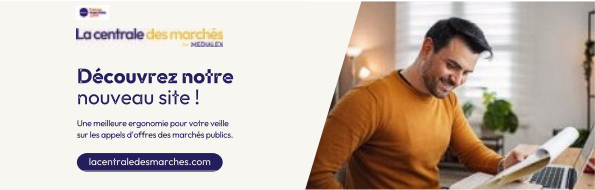
Le commissaire-priseur sp cialiste-conseil   votre service

Le commissaire-priseur est le sp cialiste du march  de l'Art, et il est un des seuls   conna tre le juste prix des objets,  tant en contact du march  quotidien   travers les ventes publiques.

Il est habilit , en dehors des ventes publiques,    valuer les objets et   en donner une estimation.

Il engage dans ces op rations sa responsabilit .

Le commissaire-priseur joue donc un r le de conseiller lors de partage apr s un d c s, ainsi que dans l' laboration d'un contrat d'assurance.



Soci t  « Ouest-France »
S.A.   Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000  .

Si ge social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
T l. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

R daction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honor 
75008 Paris. T l. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgr es.
Cofondateur : M. Fran ois Desgr es du Lo .
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la D mocratie Humaniste : M. Fran ois R gis Hutin.

Directeur de la publication :
M. Fran ois-Xavier Lefranc.

R dacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffi ,
M. S bastien Grosma tre.

Membres du Directoire :

MM. Fran ois-Xavier Lefranc, Pr sident,
Fabrice Bazard, Directeur G n ral,
Mme Maud L vrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :

MM. David Guiraud, Pr sident,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Pr sidente
Val rie Cottareau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgr es du Lo ,
Laurence M haignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA repr sent e par M. Beno t Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarit  repr sent e par M. Paul Hutin.

Principale associ e : SIPA

(Soci t  d'investissements et de participations).
SIPA est contr l e par l'Association pour le Soutien des Principes de la D mocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est compos  de
MM. David Guiraud, Pr sident; Bertrand Badr ,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Beno t Le Goaziou, Fran ois Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgr es du Lo ,
Laurence M haignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinit  Touffet.

Abonnement

Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 462  

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont   votre  coute du lundi au vendredi de 8 h   18 h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtax ).
Vous pouvez aussi g rer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicit  extralocale : 366 SAS
T l. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicit  locale :

Additi m dia
T l. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n  0630 C 86666
N  ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activit  de Tournebride, 44118 La Chevroli re.

Imprim  sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recycl es : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.



Tirage du
jeudi 4 septembre 2025 :
438 844

Certifi  PEFC - PEFC/10-31-3502